

Charte pour la Paix – Lourdes 14 août 2005

PREAMBULE

Depuis l'an 2000 et afin de s'inscrire dans la démarche de l'UNESCO initiée par le manifeste et la proclamation de la décennie de la Paix, la ville de Lourdes organise chaque année une grande manifestation visant à promouvoir et à développer l'idée de la Paix entre les nations.

Aussi, tous les ans autour de ce thème, des représentants de peuples, de cultures, d'associations et de nations, sont invités à lancer au monde entier depuis Lourdes, un message de Paix.

Conscients de l'importance de ce geste et afin qu'il ne soit pas qu'un symbole ou un acte isolé, en cette année 2005, les représentants invités à Lourdes, forts de leurs expériences, ont décidé de rédiger une charte pour la Paix. Elle servira de document de base pour lancer des actions significatives en faveur de tous les peuples victimes de la guerre et de l'oppression, ainsi que pour tenter par une prise de conscience collective de promouvoir la culture de la Paix et de la non-violence.

CHARTE

Considérant que l'ignorance et l'oubli sont facteurs de violence et conscients de la nécessité de chercher des solutions durables aux conflits qui opposent les peuples et les nations, les installant dans la peur, la haine, la violence et l'incompréhension, en cette année 2005, nous :

- Jean-Pierre ARTIGANAVE, Maire de LOURDES
- Marco ZACCHERA, Député de l'Assemblée Nationale Italienne, Vice-Président de l'Union Européenne Occidentale,
- Chantal ROBIN RODRIGO, Député, membre de la Commission des Affaires Etrangères,
- Aaron BARNEA, représentant la délégation Israélienne, Families Forum, Parents Circle,
- Wangpo BASHI, représentant la délégation du Tibet,
- Rihab ESSAWI, représentant la délégation Palestinienne, Families Forum, Parents Circle,
- Mathieu RICARD, représentant la délégation du Tibet,
- Naeim TAMAZEYH, représentant de la délégation Palestinienne, Families Forum, Parents Circle,
- Sarig TSURIT, représentant la délégation Israélienne, Families Forum, Parents Circle,

proposons de promouvoir une culture de Paix basée sur les principes suivants :

1. Le respect de la personne humaine et de la vie,
2. La connaissance de l'autre : ses racines, son histoire, sa culture, ses convictions.
3. L'organisation de rencontres et la recherche du dialogue.
4. La mise en place de groupes d'ambassadeurs: de Paix constitués de jeunes générations : véritables acteurs de réconciliation.

5. La mise en place d'actions significatives qui permettront de favoriser les thèmes précités.

Chaque année, cette charte sera nourrie de l'expérience des délégations invitées dont les initiatives seront annexées au présent document.

L'organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne et toutes les grandes instances régionales, nationales et internationales concernées sont destinataires du document.

